

## Thème : Panorama de l'actualité du droit de la famille

**Date :** Vendredi 19 mars 2021 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** Laval

**Pré-requis :** connaissances de base de la matière ciblée

### Objectifs :

- *Maîtriser la mise en œuvre concrète des dispositions de droit substantiel et de procédure issues des réformes récentes (spécialement relatives au divorce : par ex. loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice ; décret du 17 déc. 2019 relatif à la procédure de divorce ; dispositif de lutte contre les violences conjugales).*
- *Connaître le contenu et les enjeux des réformes à venir (par ex. projet de loi bioéthique ; proposition de loi « Limon » de réforme de l'adoption).*
- *Analyser et utiliser à bon escient la jurisprudence récente, interne et européenne, en droit de la famille*
- *Intégrer les tendances majeures du droit de la famille : contractualisation croissante, essor des droits fondamentaux, internationalisation et européanisation, déjudiciarisation et privatisation.*

### Programme :

- I - Rôle et utilisation des modes alternatifs de règlement des différends en droit de la famille**
- II - Le couple marié (conditions et effets du mariage) et séparé (divorce et séparation de corps)**
- III - Le couple non marié (concubinage, Pacs)**
- IV- L'enfant : établissement de la filiation ; contestation de la filiation ; effets de la filiation**

### Moyens pédagogiques

Intervention orale interactive et remise d'un support écrit détaillé par voie électronique et sur papier : plan ; document regroupant par thématique l'ensemble des textes, décisions et de la doctrine (références précises) analysés au cours de la formation.

### Intervenante

Madame Catherine MARIE, Professeur émérite à La Rochelle Université, doyen honoraire, Assesseur près le Tribunal pour enfants de La Rochelle

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO.A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.